

COMMUNE DE LAMPERTHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 septembre 2026

Sous la présidence de Murielle FABRE, Maire

Point 3 : Constitution des Commissions extra-municipales

Conformément aux dispositions de l'article L.2143-2 du Code général des collectivités territoriales, il vous est proposé de mettre en place des commissions extra-municipales, placées sous la présidence du Maire. Cette initiative vise à offrir un appui déterminant pour éclairer les décisions et renforcer la qualité des arbitrages à prendre par les élus. Des groupes de travail seront aussi mis en place.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer les **Commissions extra-municipales** suivantes, présidées par le maire, qui seront composées pour les 5 premières par :

- 4 élus du groupe majoritaire
- 1 élu du groupe minoritaire
- 2 habitants volontaires

1/ Urbanisme

A charge d'échanger et discuter sur l'évolution des documents, les modifications du PLUi et proposer des pistes.

2/ Lien social et culturel, citoyenneté

A charge de travailler et de discuter sur les enjeux du vivre ensemble et de proposer des pistes.

3/ Finances

A charge de discuter sur les perspectives financières et mise en œuvre des budgets participatifs.

4/ Enjeux environnementaux

A charge de discuter sur les enjeux environnementaux et de faire des propositions.

5/ Conseil municipal des jeunes

Créer et animer un conseil municipal des jeunes.

6/ Solidarité

À charge de discuter sur les enjeux de solidarité et proposer des actions : est mise en place via le CCAS.

Pour information, **les groupes de travail** suivants sont créés afin d'accompagner la prise de décision des élus. Chacun est composé de quatre élus, désignés à la discrétion du maire. Des habitants, experts ou partenariats pourront y être associés.

1/ Projet « Maison de santé »

2/ Projet « 1 place du Tilleul »

3/ Pilotage du « Lamper'Times »

4/ Projet « Sport pour tous »

5/ Suivi du « Plan de lutte contre les violences faites aux enfants »

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme.
Lampertheim, le 16 septembre 2026

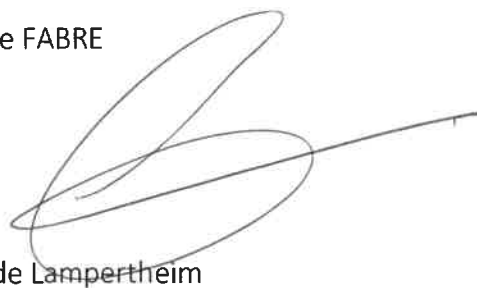
Maxime SCHOTT



Secrétaire de séance



Murielle FABRE



Maire de Lampertheim